

Deux raisons principales justifient le besoin impératif d'un système de justice militaire fonctionnel. En premier lieu, c'est un véhicule fondamental pour renforcer l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme. C'est l'outil juridique et le mécanisme de responsabilisation principal dont dispose les FARDC pour mettre fin à la culture d'impunité parmi leurs membres. Ce raisonnement s'applique aussi à la Police nationale, car selon la Constitution congolaise, le système de justice militaire est compétent sur les infractions commises par ses membres.

En second lieu, réformer et renforcer la capacité du système de justice militaire constituent aussi des éléments essentiels de la réforme post-conflit du secteur de la sécurité en RDC. Améliorer l'efficacité du système de la justice militaire en RDC est une condition préalable, essentielle au rehaussement de la discipline et de l'efficacité opérationnelle des FARDC et de la PNC, et par conséquent de leur capacité à accomplir leur mission constitutionnellement mandatée qui est de protéger la RDC et sa population, en agissant en accord avec le droit congolais et international.

La Section État de droit de la MONUC travaille donc en étroite collaboration avec les autorités de la justice militaire congolaise, y compris l'Auditeur-Général et la Haute Cour Militaire. La Section travaille aussi avec les bailleurs de fonds internationaux et les agences de l'ONU pour obtenir l'appui et les ressources, nécessaires à l'accomplissement de cet objectif.

En exemple, les différents programmes de formation mis en place et dispensés et qui sont le fruit de cette collaboration permanente. Il y a eu le programme intitulé Appui pour le renforcement des capacités du système de la justice militaire, lequel fait partie du Mécanisme Rapide multi bailleur en appui à la reforme du secteur sécuritaire. Ainsi, de février à juillet 2009, 12 séminaires de formation d'une durée de 5 jours chacun ont été organisés dans l'ensemble des 11 provinces de la RDC. Ces séminaires ont permis de former environ 650 personnes évoluant dans le système de la justice militaire.

Il s'agit notamment des magistrats militaires, des inspecteurs de police, du personnel de soutien à la Cour, des membres de la chaîne de commandement et des avocats civils qui agissent comme conseils de la défense aux procès militaires. Les sujets discutés ont notamment porté sur les violences sexuelles, la responsabilité des membres de la chaîne de commandement et l'importance d'assurer l'indépendance des magistrats militaires dans l'accomplissement de leurs missions.

Ce programme a reçu l'appui financier du Gouvernement des Pays-Bas et l'appui technique du PNUD. Une autre composante importante du Mécanisme Rapide multi-bailleur en appui à la réforme du secteur sécuritaire, sous financement des Pays-Bas, a été la formation du personnel pénitentiaire militaire qui s'est terminée en février 2009.

Ainsi, 90 agents pénitentiaires et 31 cadres opérant dans ce milieu ont été formés. Ont été aussi abordées les questions relatives à l'organisation judiciaire et pénitentiaire, aux droits de l'homme, droit pénal général; à la sécurité, à la sociologie et à la réglementation pénitentiaire; à la déontologie professionnelle, à la procédure et à la sanction disciplinaire

en prison; au travail en prison et à la procédure pénale militaire.

Le personnel formé travaillera principalement à la Prison militaire de Ndolo à Kinshasa, dont la reconstruction a été aussi assurée grâce à ce projet et avec un financement hollandais. La Section État de droit appuie aussi logistiquement le programme de séminaires de courte durée (trois jours) mis sur pied par le « Defense Institute of International Legal Studies (DIILS) » des Etats-Unis. Ce programme, intitulé « L'État de droit et la justice militaire dans une force militaire professionnelle », a permis de former jusqu'à ce jour environ 400 officiers des FARDC à travers la RDC et se poursuivra jusqu'à fin 2009.

Ces officiers sont notamment formés sur l'organisation de la justice militaire congolaise, la lutte contre les violences sexuelles, la corruption, les droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit de la guerre et des conflits armés et la responsabilité pénale du commandant. Un autre important programme de formation de DIILS, soutenu logistiquement par la Section État de droit, est celui des enquêtes sur les infractions de nature sexuelle.

Celui-ci a permis de former environ 420 magistrats militaires et inspecteurs de la police judiciaire militaire en 2008. Ces séminaires également de courte durée (3 jours) ont eu lieu à Kinshasa, Matadi, Kikwit, Kananga, Lubumbashi, Kisangani, Bukavu et Mbandaka. Ils ont abordé la problématique de la lutte contre la violence sexuelle en droit congolais, les entrevues et interrogatoires, le traitement des témoignages, etc.

Le programme « Towards Better Military Justice », financé par le gouvernement du Canada, visait aussi à renforcer les capacités des juridictions militaires chargées de juger les infractions commises par les membres de la FARDC et de la PNC. C'est ainsi qu'en 2007, environ 200 magistrats militaires et 113 avocats de la défense ont suivi cette formation, dispensée à Kinshasa (Gombe et Matete), Goma, Bukavu, Kindu, Kisangani, Lubumbashi, Mbandaka, Kananga et Kikwit.

Ce programme a mis l'accent sur le droit pénal national et international, touchant des sujets comme le code judiciaire militaire et le code pénal militaire congolais de 2002, la Constitution congolaise de 2006 et la Cour pénale internationale. Un autre programme de formation d'envergure, est celui sur l'éthique et la responsabilité professionnelle des magistrats civils et militaires, tenu en 2006.

Ce programme a permis de former 170 participants à Kisangani, Matadi et Lubumbashi. Ces séminaires étaient suivis d'inspections de juridictions, de prisons et de cachots. Conscient aussi qu'en dehors de la formation du personnel il y'a d'autres besoins, la Section État de droit travaille avec les autorités de justice militaire pour trouver des solutions créatrices à l'importante question de manque d'effectifs, de matériel et d'infrastructures.

Car pour assurer une administration efficace de la justice militaire, son personnel doit disposer d'un minimum de ressources matérielles et logistiques. Et parmi les initiatives

envisagées, il y aura un projet d'équipes multinationales de soutien à la poursuite (Prosecution Support Cell) pour rehausser les capacités d'enquête sur les crimes sérieux dans les provinces de l'Est de la RDC.

En accord avec la stratégie de concentration des efforts de la MONUC dans l'Est, un conseiller en justice militaire sera localisé en permanence au bureau-terrain de Goma de la Section État de droit à partir du mois de septembre. Tel que récemment mentionné par le commandant adjoint de la Force de la MONUC à Mbandaka, « il est impératif pour toute armée de respecter la discipline et d'afficher une conduite irréprochable, depuis les officiers les plus gradés aux subalternes, ainsi que de respecter la dignité humaine de tous et de chacun ».

Et les FARDC ne peuvent échapper à cette règle. La politique « tolérance zéro » instaurée par le Gouvernement participe de cette volonté de faire respecter cette règle pour l'instauration d'un véritable État de droit en RDC.